

Avis de Soutenance

Madame Emilie BESSON

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés
La volonté et la personne majeure vulnérable

Travaux dirigés par Monsieur Emmanuel TERRIER

Soutenance prévue le **vendredi 23 octobre 2026** à 14h00

Lieu : Rue de l'Ecole Mage, Faculté de Droit et de Science politique, Bâtiment 1, 34 000 Montpellier
Salle : des Actes

Composition du jury proposé

M. Emmanuel TERRIER	Maître de conférences	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Ingrid MARIA	Professeur des universités	Université Grenoble Alpes	Rapporteure
Mme Sylvie MOISDON-CHATAIGNER	Professeur des universités	Université de Rennes	Rapporteure
M. Gilles RAOUL-CORMEIL	Professeur des universités	Université Caen Normandie	Examineur
Mme Séverine CABRILLAC	Professeur des universités	Université de Montpellier	Examinatrice

Mots-clés : Vulnérabilité, consentement, volonté, Autonomie, interest, contractualisation

Résumé :

Cette étude se propose d'étudier la façon dont le droit, plus spécialement le droit privé, appréhende la vulnérabilité de la personne majeure à travers la notion de volonté. À ce titre, la vulnérabilité regroupe des individus qui sont bien souvent privés des moyens d'expression traditionnels et qui doivent donc trouver d'autres voies pour exprimer leur volonté. Face à ces enjeux et pour offrir une protection à ceux qui ne seraient plus à même de défendre seuls leurs intérêts le droit semble se saisir aujourd'hui de la notion de vulnérabilité. Malgré ses contours flous, cette notion connaît une utilisation croissante dans le domaine juridique ce qui justifie un questionnement autour de son intérêt pour le droit. Cette étude identifie donc la vulnérabilité à la fois au sein des droits spéciaux mais plus généralement dans le droit civil et met en évidence qu'il existe une influence indéniable de la vulnérabilité sur l'appréhension juridique de la volonté. En effet, si la notion de majeur vulnérable englobe les majeurs protégés, elle ne s'y limite pas. L'exercice de la volonté semble en réalité dépendre des conditions matérielles, relationnelles et institutionnelles dans lesquelles se trouve l'individu, ce qui justifie une intervention du droit. Est mise en évidence la tension entre la nécessaire protection de la personne vulnérable et le respect de ses libertés et droits fondamentaux. Afin de la résoudre, cette étude propose d'intégrer explicitement la vulnérabilité au sein du Code civil autour d'un développement du droit de la vulnérabilité aujourd'hui implicite. En définitive, cette étude met en évidence que l'identification de la vulnérabilité peut alors devenir une condition

d'effectivité de l'expression d'une volonté libre et éclairée du sujet vulnérable.

Summary:

This study aims to examine how the law, and more specifically private law, addresses the vulnerability of adults through the concept of consent. In this context, vulnerability encompasses individuals who are very often deprived of traditional means of expression and who must therefore find alternative ways to express their consent. In light of these challenges, and in order to offer protection to those who are no longer able to defend their own interests, the law now appears to be embracing the concept of vulnerability. Despite its vague boundaries, this concept is being used increasingly in the legal sphere, which justifies an examination of its relevance to the law. This study therefore identifies vulnerability both within special rights and, more generally, in civil law, and highlights that vulnerability has an undeniable influence on the legal understanding of free will. Indeed, whilst the concept of a 'vulnerable adult' encompasses protected adults, it is not limited to them. The exercise of free will appears, in reality, to depend on the material, relational and institutional circumstances in which the individual finds themselves, which justifies legal intervention. The study highlights the tension between the necessary protection of vulnerable individuals and respect for their fundamental rights and freedoms. To address this issue, this study proposes explicitly incorporating vulnerability into the Civil Code by developing the law of vulnerability, which is currently implicit. Ultimately, this study highlights that recognising vulnerability may become a prerequisite for the effective expression of the vulnerable person's free and informed will.